

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 13 MAI 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués

sauf

MM. J. L. KLIPFEL qui était représenté par Mme WINCKEL ;
MM. WEISHAAR, STEINER, WAGNER, PREVOT, BABILON, ZINCK,
GOERICH-MULLER (excusés).

DEL. N° 77/2002

OBJET : VOTE DE TARIFS DE LOCATION DES COFFRETS DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes vient d'acquérir des coffrets « forains » de branchement électrique.

Chaque ensemble est composé :

- d'un coffret EDF sur socle pour support compteur et disjoncteur de tarification et 15 m de câble ;
- d'un coffret mobile de branchement avec 20 mètres de câble et piquet de terre.

Il est proposé d'aligner les tarifs de mise à disposition sur ceux des sonorisations et de la régie d'éclairage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. de fixer la participation aux frais de mise à disposition pour un ensemble coffret de branchement électrique comme suit :

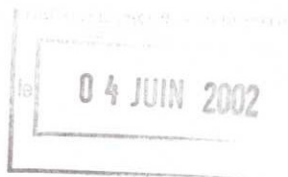
25 € pour les usagers des Communes membres de la Communauté de Communes

50 € pour les usagers des Communes non membres de la Communauté de Communes

. de fixer le montant de la caution pour un ensemble à 150 € .

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 mai 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL